

ineurs (1).
n de cette
comprenait
aux Cordi-
bonnes œu-
tion papale
mai 1883),
comment la
12) : « Le
sommaire
par quatre
ées à la fin
uns préten-
donc fait
jouissaient
précieuses
Couronne
ute sur ce
ces avec le
ules, et les

32) même
spéciale de
portant le
n'en faut
nfiance?
F. M.

authentique
à tout prêtre
l. Indulg. n.

Nouvelles de Rome

Le Saint-Père et la France. — Le Saint-Père est profondément attristé par les procédés du gouvernement français et par le vote de la loi de séparation qui débaptise la fille aînée de l'Eglise. Au consistoire du 11 décembre, le Pape a prononcé une courte allocution où il a exprimé la vive douleur que lui causait la rupture du Concordat. Comme protestation contre la loi de séparation, le Saint-Siège a publié un *Livre blanc* où il fait l'histoire du récent conflit qui a amené la rupture et prouve par les faits que la responsabilité de cette rupture revient entièrement au gouvernement français, contrairement aux assertions de ce dernier. « Cette publication, dit la préface, n'a point pour but de répondre à des injures personnelles, ni d'offenser qui que ce soit, et encore moins la nation française que le Saint-Siège considère toujours comme la Fille aînée de l'Eglise. Elle tend uniquement à éclairer l'opinion publique, spécialement en France et à empêcher que la vérité historique en reste altérée dans un événement d'une si grande importance. » Plus que jamais les fidèles ont le devoir de prier pour leur bien-aimé Pontife.

Béatifications. — Le Saint-Père a approuvé le décret de la Sacrée Congrégation des Rites, dit du « *tuto procedi*, » rendu en faveur des missionnaires Dominicains martyrisés au Tonkin et des religieuses Carmélites de Compiègne, mortes en juillet 1794, sur l'échafaud révolutionnaire à Paris. Il a été décidé que la cérémonie de la Béatification solennelle de ces martyrs aura lieu en l'église patriarcale vaticane de Saint-Pierre au mois de mai prochain. La même S. Congrégation s'est occupée du procès canonique de la vénérable Jeanne d'Arc et a examiné les miracles attribués à l'intercession de la vénérable servante de Dieu. Il a été question encore de plusieurs autres causes françaises.

A Saint-Antoine. — Une section spéciale vient d'être créée à Saint-Antoine, pour la formation des jeunes aspirants à la vie missionnaire. Huit jeunes religieux en font déjà partie. Ils ont fait, dernièrement, entre les mains de Mgr Briante, délégué apostolique